

Depuis octobre 2009, nous connaissons la version définitive de l'attestation qu'il nous faudra valider en fin de classe de 3<sup>ème</sup> pour tout candidat au D.N.B. à compter de la session 2011. Cette attestation intègre les A.S.S.R. de niveaux 1 et 2, le P.S.C.1 et organise de socle commun en 7 grandes compétences-clés. Ces 7 grandes compétences se démultiplient en capacités puis en items. Les validations successives des items conduisent à la validation de la capacité afférente puis la validation des diverses capacités conduisent à la validation de la compétence concernée. Il s'agit en quelque sorte d'une validation à rebours. Les textes à venir préciseront les conditions de validation à chacun de ces niveaux : les divers systèmes internationaux d'évaluation (Pisa...) n'exigent pas un niveau de réussite à 100 % pour qu'une compétence soit attestée mais plutôt un niveau de performance qui oscille entre 70 et 100%.

Il y aurait un risque à vouloir faire croire, en faisant de la transversalité une religion, que tout le monde va être responsable de tout, ce qui immanquablement amènerait de la confusion et risquerait de constituer un frein à la mise en œuvre du socle. Une première démarche en équipes disciplinaires et/ou en pôles disciplinaires s'impose donc : quelle est, pour chacun des items qui déclinent les capacités en les démultipliant, **la discipline « garante »** des apprentissages conduisant à la maîtrise de cet item et au besoin garante des remédiations à mettre en place en cas de carence ; puis quelles sont les disciplines qui peuvent éventuellement être associées à l'observation de ce même item et ainsi corroborer l'observation de la discipline garante ?

Mis à part certains items très spécifiques, il est important que l'observation du plus grand nombre d'entre eux donne lieu au croisement de regards de deux ou trois disciplines. Toutes les disciplines, y compris la documentation et la vie scolaire, se trouvent ainsi tantôt garantes de la validation ou tantôt associées à l'observation indispensable des élèves dans différents cadres. Ces nécessaires repérages et partages des champs de responsabilité des uns et des autres amèneront chacun à bien saisir, au sein de la mission collective de toute l'équipe éducative, les pierres qu'il doit apporter à l'édifice final.

Au niveau des compétences 6 et 7, qui, par essence, sont transversales à toute l'équipe éducative, il y a lieu de se poser la question des deux ou trois disciplines offrant le cadre le plus propice à l'observation de tel ou tel item. On pourrait alors considérer que le croisement de regards de ces deux ou trois disciplines suffise à la validation finale des items observés. Sans cette nécessaire délimitation des responsabilités des uns et des autres, il y a fort à parier que le socle commun peine à se mettre en œuvre ; il suffit pour s'en convaincre de voir la difficile mise en œuvre du B2i.

Il convient de ne valider que les items, les capacités et les compétences jugés pérennes chez l'élève, soit parce qu'observés plusieurs fois à des périodes différentes dans le même cadre disciplinaire soit parce qu'observés dans des cadres différents (divers champs disciplinaires par exemple) et à des moments différents attestant ainsi de la faculté de décontextualisation de l'élève.

Au terme d'une période d'observation déterminée, peut intervenir une validation intermédiaire (à baliser en équipe sur la durée du parcours « collège »). Actuellement, la validation au palier 3 du socle n'intervient qu'en classe de 3<sup>ème</sup> et l'attestation n'a pas à être renseignée officiellement avant, même si les textes actuels encouragent vivement à anticiper la validation dès la classe de 4<sup>ème</sup> pour faciliter le travail en classe de 3<sup>ème</sup>. Il faut préciser que les attendus du socle ne peuvent se lire qu'à l'aune des programmes et qu'ainsi, certains items ne pourront être validés qu'en 3<sup>ème</sup>. Toutefois la plupart d'entre eux peuvent être validés dès la classe de 4<sup>ème</sup>.

Quelle évaluation adoptée et communiquée aux élèves et à leurs familles ? Au prétexte d'une évaluation par compétences, ne va-t-on retenir que le formatif et faire disparaître tout recours à l'évaluation sommative ? Il semble que la validation du socle se prête à la cohabitation des deux modes d'évaluation. En effet, beaucoup des attendus du socle sont exprimés en termes de savoirs, donc de connaissances, ce que notre système actuel sait fort bien évaluer. Pourquoi abandonner alors notre notation habituelle (la plupart du temps sur 20) au risque de se trouver en butte à une forte pression sociale dans un pays culturellement attaché à ce mode d'évaluation ?

# SOCLE COMMUN DE COMPÉTENCES ET DE CONNAISSANCES

Toutefois, certains attendus du socle sont exprimés en termes de savoir-faire ou de savoir-être et nous sentons bien alors les limites d'un seul système sommatif à prendre en compte ces aspects. Un jugement binaire, inspiré d'une politique du tout ou rien : « acquis », « non-acquis », ne paraît pas répondre à cet enjeu qui consiste à rendre, avant toutes choses, l'élève acteur de ses apprentissages en l'associant de façon dynamique et motivante à son parcours de formation. L'introduction d'une nuance du style « en voie d'acquisition » semble une échappatoire à éviter, car, par définition, pour les capacités et les compétences, en phase d'apprentissage, il s'agit d'une caractéristique intrinsèque. Il apparaît donc préférable d'avoir recours à une évaluation de type taxonomique classant, par rapport à leurs apprentissages, les élèves à 5 niveaux de maîtrise :

- 1 : Très peu développée - Nettement en deçà des exigences.
- 2 : Peu développée – en deçà des exigences.
- 3 : Acceptable – Satisfait minimalement aux exigences.
- 4 : Assurée – Satisfait clairement aux exigences.
- 5 : Marquée – Dépasse les exigences.

Pourquoi un niveau 1 et un niveau 2 pour marquer deux degrés d'insuffisance ? Afin d'entrer dans une pédagogie résolument positive (une pédagogie de la réussite) qui veut marquer un encouragement à l'élève qui, tout en ne répondant pas au niveau minimum d'exigences, a toutefois engagé un premier déplacement vers la réussite. Trois niveaux marquent à la fois la réussite de l'élève et son degré de satisfaction des exigences attendues ; une façon de ne pas oublier que les ambitions des programmes de collège restent plus élevées que celles du socle commun. Il suffit pour s'en convaincre de se rappeler que le niveau A2 exigé dans une langue vivante étrangère (compétence 2 du socle) est le niveau attendu pour un élève en fin de la classe de 5<sup>ème</sup>.

Certaines équipes ont même entamé une réflexion sur la création d'un lien mathématique entre ces cinq niveaux de maîtrise et une évaluation chiffrée, l'outil informatique et plus particulièrement le tableur s'avère en l'occurrence un allié précieux. Le résultat chiffré de l'évaluation se trouvant alors adossé aux attendus du socle, il devient plus aisé de commenter à l'élève et à sa famille la signification de la note en termes d'éléments maîtrisés ou non maîtrisés. Le degré de satisfaction atteint par un élève peut se révéler être une des clés de son orientation : un élève se situant souvent aux niveaux 4 et

5 semblant plus apte à entamer des études générales qu'un élève qui se situerait très souvent au niveau 3.

## Conclusion

Les différents items et capacités ont été judicieusement répartis entre les disciplines. Le sens des libellés a été clarifié en cohérence verticale et horizontale par un travail collaboratif d'équipe.

Chacun, dans son champ de responsabilité, se dote de l'outil adéquat (à construire en équipe disciplinaire ou en pôle disciplinaire) pour observer les items qui le concerne et évaluer de son point de vue, selon un système mixte mêlant formatif et sommatif, le degré de maîtrise de ses élèves. Si pour affiner l'observation, il est possible d'envisager parfois une démultiplication des items, il faut néanmoins garder à l'esprit la dose de pragmatisme qui garantit la faisabilité des choses et surtout leur pérennité.

## Nous venons de définir ainsi les documents de suivi.

Périodiquement, selon une fréquence à définir en équipe (temps de concertation ou de conseil de classe ?...), selon des étapes à baliser sur les quatre années du collège, on prend le temps de croiser les regards sur les items observés en commun, de pointer convergences et divergences et de statuer sur le niveau des élèves. La discipline garante prend la responsabilité de fixer, après échanges, le degré de maîtrise retenu pour chaque élève et donc la validation de tel item, telle capacité, telle compétence.

## Nous soulignons ici l'importance de la phase d'observation. Une observation fine est un pré-requis indispensable à une validation raisonnée.

Les observations nécessaires à la validation finale s'accumulent ainsi dans le temps et se capitalisent grâce aux outils qui assurent le suivi de l'élève pour donner lieu à l'attestation finale qui est renseignée en fin d'année de 3<sup>ème</sup> et devient un élément constitutif du D.N.B. à partir de 2011 et un bilan de compétences précis à communiquer aux divers lieux de formation qui accueilleront les jeunes, à l'issue du collège tout au long de leur vie.

## Nous insistons particulièrement sur la nécessité de gérer le processus observation / validation dans le temps. C'est ainsi que l'on peut tenir compte réellement des typologies d'élèves.